

Niederanven, le 8 février 2024

AVIS AU PUBLIC


(3A/2023/4113/173)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **SCHINDLER Sàrl.** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'exploitation d'un ascenseur à Hostert, 17, rue de la Source pour le compte de Monsieur Richard DELLA SCHIAVA.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 9 février 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

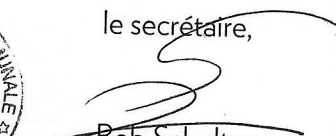
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Fréd Ternès



le secrétaire,


Bob Scholtes